

## FORMATIONS 2025

# LES FONDAMENTAUX AVANTY

- 
- 1 - Les fondamentaux des régimes PSC
  - 2 - L'épargne salariale et l'épargne retraite
  - 3 - L'actionnariat salarié
  - 4 - Les politiques de rémunération
  - 5 - Le contrôle URSSAF
  - 6 - La transition emploi-retraite
  - 7 - La loi Evin
  - 8 - Le droit des mutuelles et des institutions de prévoyance
  - 9 - Les contrats Madelin
  - 10 - La protection sociale complémentaire des fonctionnaires
  - 11 - Les enjeux de la conformité
  - 12 - L'animation des réseaux de distribution
  - 13 - Se préparer à un contrôle ACPR
  - 14 - L'obligation d'information et le devoir de conseil
-

# « Les fondamentaux AVANTY »

**Disposer du bagage essentiel,  
en matière de rémunérations,  
avantages sociaux,  
conformité assurantielle.**

Nous sommes très fréquemment interpellés sur des besoins récurrents de formation pour des nouveaux embauchés, des salariés qui changent de poste ou encore ceux qui souhaitent mettre à jour leurs connaissances, qu'ils soient ou non juristes, dans le monde des RH, des organismes assureurs ou des intermédiaires d'assurance.

Face à ce constat, nous avons créé « **Les fondamentaux AVANTY** », des formations aussi juridiques qu'opérationnelles qui garantissent la délivrance des informations essentielles et exploitables sur l'ensemble des thématiques traitées.

## **Les thématiques : rémunérations, avantages sociaux, assurances et conformité**

La variété des thèmes proposés permet, en fonction des postes et des besoins de chacun, de se former sur l'ensemble du droit des rémunérations et avantages sociaux, du droit des assurances et de la conformité.

## **Notre différence : nos experts**

Chaque formateur est un avocat senior ou associé totalement dédié à sa discipline, avec une réelle expérience, garantissant ainsi une connaissance globale technique et de terrain, permettant aux participants l'exploitation immédiate des connaissances acquises.

## **Notre méthode pédagogique : l'efficacité**

Nos experts organisent des temps d'échanges avec les participants autour d'exemples concrets et de mises en situation, et procèdent à l'évaluation de la compréhension des objectifs par des questions-réponses et/ou des cas pratiques.

## **Notre certification : un gage de qualité**

Le cabinet AVANTY est certifié QUALIOPI, attestant ainsi la qualité des formations délivrées. QUALIOPI permet en outre de bénéficier des fonds mutualisés des OPCO, ou encore d'entrer dans les « 15 heures DDA » pour les professionnels de l'assurance concernés par cette obligation.

## **L'organisation : présentiel et distantiel**

Pour que nos formations soient accessibles à tous, elles sont délivrées à la fois en présentiel dans nos locaux parisiens mais également à distance, sur un format d'une demi-journée ou d'une journée complète selon les thématiques traitées.

**Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter nos programmes détaillés ci-après.**

**9 participants sur 10**  
sont satisfaits\*

\* formations juillet-août-septembre 2023



La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie d'actions suivantes : Actions de formation

# SOMMAIRE

## AVANTAGES SOCIAUX

page 5 à 7

- 01** Les fondamentaux des régimes de prévoyance, de frais de santé et de retraite supplémentaire
- 02** L'épargne salariale et l'épargne retraite
- 03** L'actionnariat salarié

## POLITIQUE RH

page 8 à 11

- 04** Les politiques de rémunération : fondamentaux et bonnes pratiques
- 05** Le contrôle URSSAF : réflexes avant, pendant et après
- 06** La transition emploi-retraite

## ASSURANCE

page 12 à 16

- 07** La loi Evin
- 08** Le droit des mutuelles et des institutions de prévoyance Les contrats Madelin
- 09** Les contrats Madelin
- 10** La PSC des fonctionnaires

## CONFORMITÉ

page 17 à 22

- 11** Les enjeux de la conformité
- 12** L'animation des réseaux de distribution
- 13** Se préparer à un contrôle ACPR
- 14** L'obligation d'information et le devoir de conseil

# — Les fondamentaux des régimes prévoyance, santé et retraite



Maîtriser toutes les composantes de la protection sociale complémentaire d'entreprise.



## OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser tous les aspects juridiques des régimes de protection sociale d'entreprise
- Comprendre le régime social et fiscal attaché au financement patronal et salarial
- Comprendre l'opération d'assurance collective

## PUBLICS

Collaborateurs des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération au sein des services d'assurances collectives de salariés.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Introduction générale (30 minutes)

Les principes fondamentaux de la matière : Comprendre les obligations et les besoins de garanties complémentaires, distinguer l'engagement de l'employeur du contrat d'assurance, visualiser l'ensemble des intervenants dans le cadre de la protection sociale d'entreprise et leur rôle respectif...

### 2. Les obligations des entreprises (2h30)

- Audit des obligations légales et conventionnelles, clauses de désignation et de recommandation, actes d'entreprise (accords collectifs, décisions unilatérales et accords référendaires). Connaître la hiérarchie des normes, les procédures de modification et de dénonciation des engagements
- Les obligations d'information de l'employeur et le rôle du comité social et économique
- La portabilité des garanties

### 3. Les grands principes régissant l'opération d'assurance (1h30)

- La souscription, modification et résiliation du contrat d'assurance, les obligations déclaratives, la désignation de bénéficiaires, les règles de prescription, la résiliation infra-annuelle des contrats santé...
- La « loi Evin »

### 4. Le traitement social et fiscal du financement de la PSC (1h30)

- Cotisation de sécurité sociale (catégories objectives, dispenses d'adhésion...), CSG / CRDS, forfait social, pratiques des URSSAF et précisions de bulletin officiel de la sécurité sociale
- Déductibilité de l'IS et de l'IR, taxe sur les conventions d'assurance et taxe de solidarité additionnelle...

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

**DATE**  
Jeudi 26 juin 2025

**LIEU**  
Dans nos locaux  
ou à distance  
*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.*

**INTERVENANT(S)**  
Émilie MORIN

**DURÉE**  
1 journée, soit 6 heures  
9h30-12h30  
14h-17h

**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

**MÉTHODES D'ÉVALUATION**  
Quiz de connaissance après la session de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Maximum 24

**COÛT**  
750€ HT

# 02 – Epargne salariale et épargne retraite



Objet, mécanisme, principes à maîtriser, fiscalité charges sociales.



## OBJECTIFS

- Maîtriser la participation et l'intéressement.
- Connaître les plans d'épargne d'entreprise
- Connaître les différents plans d'épargne retraite
- Maîtriser le compte épargne temps (CET)

## PUBLICS

Collaborateurs des services de Ressources Humaines, de rémunérations complémentaires ou juridiques, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des sociétés de gestion, de dépositaires ou de teneurs de compte.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Introduction (15 minutes)

Vue d'ensemble des dispositifs existants et leurs enjeux. Notion de rémunération, modes de négociation et règles d'information.

### 2. Participation et intéressement (0h45)

- Les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs : les bénéficiaires, formalisation (obligatoire ou facultative, modalités, contenu et dépôt de l'acte de mise en place, contrôle de l'administration), les règles de calcul, de répartition et de versement des droits
- Les formes de la participation (volontaire, légale, dérogatoire, supplément de participation) et de l'intéressement (supplément d'intéressement, intéressement de projet)

### 3. Les plans d'épargne (PEE, PEG) (0h45)

- La diversité des plans et leurs règles de mise en œuvre (modalités de mise en place, alimentation, composition, gestion du plan, disponibilité et délivrance des sommes, règles de transfert)
- Le traitement social et fiscal des sommes placées

### 4. Les plans d'épargne retraite (PERO, PERECO) (0h45)

- Modalités de mise en œuvre (les bénéficiaires, l'alimentation, les cas de déblocage anticipé)
- La portabilité et transferts des droits
- Le traitement social et fiscal du financement

### 5. Le compte épargne temps (CET) (0h30)

- La mise en place d'un CET et sa gestion / utilisation

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

## DATE

► Mardi 6 mai 2025

## LIEU

Dans nos locaux  
ou à distance

*Suivi des stagiaires via l'email  
du formateur à l'issue de la  
formation.*

## INTERVENANT(S)

Nelly JEAN-MARIE  
Grégoire DEBRABANT

## DURÉE

1/2 journée, soit 3 heures  
14h - 17h

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

Quiz de connaissance après  
la session de formation

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 24

## COÛT

400€ HT

# 03 — L'actionnariat salarié

“

Quels outils pour associer les salariés à la performance de votre entreprise ?

”

## OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les bases des outils d'actionnariat salarié
- Connaitre et comprendre le traitement social et fiscal des mécanismes d'actionnariat direct
- Comprendre l'actionnariat indirect

## PUBLICS

Tout public.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Introduction générale (15 minutes)

L'objectif de l'actionnariat salariés : Comprendre l'intérêt d'associer les salariés d'une entreprise à son capital dans le but de les intéresser à son développement...

### 2. L'actionnariat direct (2h00)

- Les attributions gratuites d'actions (dispositif, bénéficiaires, conditions et modalités d'attribution, plans qualifiés ou non-qualifiés) et présentation d'un benchmark d'entreprises ayant mis en œuvre ce mécanisme
- Les stock-options (dispositif, bénéficiaires, conditions et modalités d'attribution, régime social et fiscal) et présentation d'un benchmark des entreprises ayant mis en œuvre ce mécanisme
- Les BSPCE (modalités et conditions de mise en place, régime social et fiscal)
- Les BSA

### 3. L'actionnariat indirect (0h30)

- Le FCPE : comprendre les bases de cet outil et l'intérêt de sa mise en œuvre

### 4. Le PPVE, une nouvelle forme d'actionnariat ? (0h15)

- Le plan de partage de la valorisation d'entreprise et ses atouts

## DATE

Mardi 20 mai 2025

## LIEU

Dans nos locaux  
ou à distance

*Suivi des stagiaires via l'email  
du formateur à l'issue de la  
formation.*

## INTERVENANT(S)

Nelly JEAN-MARIE  
Quitterie TRAVERSAC

## DURÉE

1/2 journée, soit 3 heures  
9h30 - 12h30

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

Quiz de connaissance après  
la session de formation

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 24

## COÛT

400€ HT

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

# Politiques de rémunération : fondamentaux et bonnes pratiques

“

Maitriser les concepts pour construire et piloter une politique fiable et pertinente pour recruter, motiver et fidéliser.

”

**DATE**

Jeudi 5 juin 2025

**LIEU**Dans nos locaux  
ou à distance*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.***INTERVENANT(S)**Frank WISMER  
Pauline DUMORTIER**DURÉE**1 journée, soit 6 heures  
9h30 - 12h30  
14h - 17h**PRÉ-REQUIS**

Aucun

**MÉTHODES D'ÉVALUATION**

Quiz de connaissance après la session de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Maximum 24

**COÛT**

750€ HT

**OBJECTIFS**

- Connaître, comprendre et maîtriser les composantes de la rémunération
- Comprendre comment construire et piloter une politique de rémunération adaptée ?

**PUBLICS**

Tout public.

*Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.***PROGRAMME****1. Définition et structure de la rémunération (3 heures)**

- Qu'est-ce que la rémunération ?
- Définition et cadre légal et réglementaire
- Les concepts fondamentaux d'une politique de rémunération et sa finalité
- **Les composantes de la rémunération (cadre légal, modalités de mise en œuvre, régime social et fiscal)**
  - Le salaire de base, la rémunération variable court terme, la rémunération variable long terme, les régimes de frais de santé et de prévoyance lourde (incapacité, invalidité, décès), la couverture retraite (régime de retraite à cotisations et à prestations définies), l'actionnariat salarié et épargne salariale, les éléments non-monétaires.

**2. Comment construire et piloter une politique de rémunération adaptée ? (3 heures)**

- **Maitriser les enjeux liés à la rémunération**
  - Comprendre les avantages et risques liés à chaque composante de la rémunération et les arbitrages à réaliser en matière d'efficacité sociale et fiscale de ces composantes
  - Prendre en compte le cas spécifique de la rémunération des dirigeants sociaux, et la structure spécifique de leur rémunération
  - Savoir adapter la politique de rémunération et d'avantages sociaux avec le contexte et la stratégie de l'entreprise, notamment si l'entreprise appartient à un groupe international
- **Piloter la politique de rémunération**
  - Identifier les évolutions structurantes de la rémunération et comprendre les liens entre rémunération, engagements sociaux et cycle financier de l'entreprise
  - Valoriser et communiquer autour de la politique de rémunération
  - Mettre en place des outils de suivi de la politique de rémunérations

**Méthode pédagogique :** enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

# 05 — Le contrôle URSSAF

“

Disposer des bons réflexes à avoir avant,  
pendant et après un contrôle URSSAF.

”

## OBJECTIFS

- Savoir comment se préparer à un contrôle URSSAF
- Connaître les étapes de la contestation d'un contrôle
- Comprendre l'actualité juridique en termes de contrôle URSSAF

## PUBLICS

Juristes, services paie et RH.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Préparation et déroulement du contrôle (1h15)

- Comprendre l'avis de passage, rappel des règles de compétence, de la période contrôlable, des méthodes de vérification (au réel, taxation forfaitaire, échantillonnage et extrapolation), moyens (sur pièces, sur place) et délais de contrôle, des pouvoirs des inspecteurs.
- Déroulement du contrôle : les arguments « pare-feu », les pièces communiquer et par quels moyens (papier, voie dématérialisée) ; Comment recevoir les inspecteurs ? Quelles règles doivent être respectées pendant le contrôle ?
- Méthodes de contrôle et fin du contrôle : contrôle « au réel », contrôle par « échantillonnage et extrapolation » ; mise en demeure et contrainte

### 2. Les étapes de la contestation (1h15)

- Contestation pendant la période du contradictoire
- Contestation du redressement : comment est calculé le montant du redressement et quel est l'opportunité de procéder à son règlement
- Saisine de la commission de recours amiable et analyse de la décision.
- Contestation judiciaire : opportunité et procédure

### 3. Actualité juridique en termes de contrôle URSSAF (0h30)

- Retour sur les derniers arrêts et les dernières positions administratives en matière de contrôle URSSAF.

**DATE**  
▶ Mardi 23 septembre 2025

**LIEU**  
Dans nos locaux  
ou à distance  
*Suivi des stagiaires via l'email  
du formateur à l'issue de la  
formation.*

**INTERVENANT(S)**  
Nelly JEAN-MARIE  
Quitterie TRAVERSAC

**DURÉE**  
1/2 journée, soit 3 heures  
9h30 - 12h30

**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

**MÉTHODES  
D'ÉVALUATION**  
Quiz de connaissance après  
la session de formation

**NOMBRE DE  
PARTICIPANTS**  
Maximum 24

**COÛT**  
400€ HT

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

# 06 — La transition emploi-retraite

“

Disposer d'une vision exhaustive des outils de transition emploi-retraite pour construire une politique.

”

## OBJECTIFS

- Comprendre les droits et modalités d'obtention des retraites obligatoires de Sécurité sociale et AGIRC-ARRCO
- Connaitre, comprendre et maîtriser « la boîte à outils » de la gestion des fins de carrière (les outils permettant de maintenir dans l'emploi, d'adapter l'emploi ou de rompre le contrat de travail)
- Comprendre l'incidence de ce sujet sur d'autres politiques RH telles que l'aide aux aidants, la santé et la sécurité au travail, les indemnités de fin de carrière etc.
- Comprendre comment mettre en place une politique de gestion des fins de carrière en entreprise

## PUBLICS

Tout public.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Les systèmes de retraite obligatoires (1 heure)

- Que recouvre la notion de retraite ?
- La liquidation des droits à retraite de base
  - Comment est calculer la pension ? (Formule, mécanisme de décote et de surcote)
  - L'âge légal de départ à la retraite (âge minimal légal, âges dérogatoires)
  - La durée de la cotisation (les trimestres cotisés, assimilés, accordés)
- La liquidation des droits à retraite complémentaire
  - Affiliation et liquidation
  - Cotisations et salaire de référence

### 2. La boîte à outils de la gestion des fins de carrière (1 heure)

- Les mesures incitant à maintenir dans l'emploi
  - Le temps partiel hors retraite progressive
  - La retraite progressive
  - Le cumul emploi retraite
  - Le mécénat de compétence
- Les mesures favorisant le départ à la retraite
  - La cessation anticipée d'activité (la retraite anticipée, les préretraites financées par l'Etat, les préretraites d'entreprise)
  - Le rachat de trimestres
  - La régularisation de cotisations arriérées
  - Le compte professionnel de prévention
  - Le compte épargne temps

### **3. La mise en place d'une politique de gestion des fins de carrière en entreprise et son implication sur d'autres politiques RH (1 heure)**

- Les incidences de la politique de gestion des fins de carrière sur d'autres politiques RH
  - Transition emploi retraite et protection sociale complémentaire
  - Transition emploi retraite et aide aux aidants
  - Transition emploi retraite et télétravail
  - Transition emploi retraite et santé et sécurité au travail
  - Transition emploi retraite et indemnités de fin de carrière
- La mise en place d'une politique de gestion de fins de carrière en entreprise
  - Identifier les bénéficiaires et les mesures souhaitées
  - Comment négocier en entreprise ?

---

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

**DATE**  
▶ Jeudi 11 septembre 2025

**LIEU**  
Dans nos locaux  
ou à distance  
*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.*

**INTERVENANT(S)**  
Pauline DUMORTIER  
Thomas GERARD

**DURÉE**  
1/2 journée, soit 3 heures  
9h30 - 12h30

**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

**MÉTHODES D'ÉVALUATION**  
Quiz de connaissance après la session de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Maximum 24

**COÛT**  
400€ HT

# 07 — La loi EVIN

“

Maitriser toutes les règles essentielles applicables aux contrats santé et prévoyance.

”

## OBJECTIFS

- Connaître les opérations collectives de salariés
- Connaître les opérations collectives de non-salariés et les opérations individuelles
- Comprendre les implications de la loi Evin sur le droit des assurances

## PUBLICS

Collaborateurs des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération au sein des services d'assurances collectives de salarié.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Champ d'application (15 min)

- Opérations et organismes visés
- Caractère d'ordre public

### 2. Opérations collectives de salariés (1h30)

- Prise en charge des suites de risques survenus antérieurement à la souscription au contrat
- Maintien des garanties au profit de certains anciens salariés
- Sort des garanties après la disparition du contrat
- Le cas échéant : actualité jurisprudentielle

### 3. Opérations collectives de non-salariés et opérations individuelles (0h45)

- Prise en charge des suites de risques survenus antérieurement à la souscription au contrat.
- Maintien des garanties au profit de certains anciens assurés.

### 4. Droit des assurances (30 minutes)

- Conséquences d'un changement d'organisme assureur sur les prestations prises en charge

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

**DATE**  
▶ Jeudi 9 octobre 2025

**LIEU**  
Dans nos locaux  
ou à distance  
*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.*

**INTERVENANT(S)**  
Émilie MORIN  
Thomas GERARD

**DURÉE**  
1/2 journée, soit 3 heures  
9h30 - 12h30

**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

**MÉTHODES D'ÉVALUATION**  
Quiz de connaissance après la session de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Maximum 24

**COÛT**  
400€ HT

# — Les mutuelles et des institutions de prévoyance

“

**Principes, gouvernance, contrats, conformité : ce qu'il faut connaître !**

”

## OBJECTIFS

- Comprendre l'organisation institutionnelle des Mutuelles et Institutions de prévoyance
- Maîtriser leurs spécificités
- Connaître les responsabilités encourues par les dirigeants

## PUBLICS

Tout public.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Organisation des Mutuelles et des Institutions de prévoyance (1h30)

- Les différentes catégories d'organismes, leurs activités et les liens qui les unissent
  - Mutuelles et Unions de mutuelles/Livre I, Livre II, Livre III
  - Institutions de prévoyance et Union d'institutions de prévoyance
  - Fédérations
  - Fonds de garantie
  - Substitution de mutuelles
  - UGM, UMG, GAPS, SGAPS (et GAM, SGA, SGAM)
- Organisation institutionnelle des organismes mutualistes et des institutions de prévoyance
  - Composition des différentes instances
  - Rôle respectif des différentes instances
- Relation juridique entre les organismes et leurs membres
  - Qualité de membres : membres participants, honoraires, adhérents
  - Information des membres participants, honoraires, adhérents
- Spécificités du droit des opérations d'assurance
  - Régime juridique des relations contractuelles :
    - La distinction entre les règlements et les contrats collectifs
    - L'adhésion
    - Les modifications contractuelles
    - La résiliation
    - L'information des membres

### 2. Gouvernance et responsabilité des dirigeants (1h30)

- Statut des élus et gouvernance
  - Incidences de « Solvabilité II » : exigences d'honorabilité et de compétence, Dirigeants effectifs et fonctions clés
  - Rôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- Responsabilité des dirigeants
  - Responsabilité civile
  - Responsabilité pénale

## DATE

Mardi 24 juin 2025

## LIEU

Dans nos locaux  
ou à distance

*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.*

## INTERVENANT(S)

Caroline LETELLIER

## DURÉE

1/2 journée, soit 3 heures  
9h30 - 12h30

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

Quiz de connaissance après la session de formation

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 24

## COÛT

400€ HT



Maîtriser les spécificités des contrats dits  
«Madelin»



## OBJECTIFS

- Comprendre la notion de travailleur non salarié
- Maîtriser les spécificités des contrats dits Madelin

## PUBLICS

Tout public.

*Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.*

## PROGRAMME

### 1. La notion de travailleurs non-salariés(1h)

- Définitions des TNS, et distinction du TNS par rapport aux salariés cadres-dirigeants et aux mandataires assimilés salariés)
- Les différentes familles de TNS, leur régimes fiscal et les spécificités de leur régime d'assurances sociales

### 2. Le «contrat Madelin»(2h)

- Qu'est ce qu'un contrat Madelin ? Définition, Conditions devant être respectées pour qualifier un contrat Madelin (conditions relatives à l'assuré, au souscripteur, aux garanties)
- Quel traitement social et fiscal des contrats Madelin ? Déductibilité Madelin des cotisations, traitement social et fiscal des prestations.
- Distribution des produits TNS

**DATE**  
▶ Jeudi 6 novembre 2025

**LIEU**  
Dans nos locaux  
ou à distance  
*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.*

**INTERVENANT(S)**  
Caroline LETELLIER  
Pauline DUMORTIER

**DURÉE**  
1/2 journée, soit 3 heures  
9h30 - 12h30

**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

**MÉTHODES D'ÉVALUATION**  
Quiz de connaissance après la session de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Maximum 24

**COÛT**  
400€ HT

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

# La protection sociale complémentaire des fonctionnaires

“

L'essentiel à connaitre pour participer à la réforme de la PSC des fonctionnaires.

”

## OBJECTIFS

- Connaître les règles régissant la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics
- Maîtriser les enjeux de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics
- Être capable de participer à la mise en place de régimes de protection sociale complémentaire (PSC) à destination des agents publics

## PUBLICS

Tout public.

*Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.*

## PROGRAMME

### 1. Les principes de la réforme (30 minutes)

- Rappel du contexte
  - Dispositifs antérieurs, ordonnance du 17 février 2021 sur la PSC, ordonnance du 17 février 2021 sur la négociation (notion d'accord valide)
- Obligation de financement minimal en Frais de santé
  - Quel est le niveau de financement minimal ?
  - Quels contrats d'assurance peuvent bénéficier d'un financement ?
- Traitement social et fiscal applicable
  - Distinction contrat obligatoire ou facultatif
  - Quel traitement applicable au financement de l'employeur ?
  - Quelle déduction fiscale pour les agents ?

### 2. Fonction publique territoriale : quel est le cadre juridique et comment se préparer à répondre aux appels d'offres ? (1h15)

- La sélection des contrats d'assurance
  - Point sur la labérisation
  - Analyse de la procédure dite de convention de participation
- Les règles applicables en matière de Frais de santé
  - Quelles sont les garanties minimales ?
  - Quel est le montant minimal de la participation ?
  - Où en est-on des négociations en Frais de santé ?
- Les règles applicables en matière de Prévoyance
  - Quelles sont les garanties minimales ?
  - Quel est le montant minimal de la participation ?
  - Où en est-on de la transposition de l'accord national du 11 juillet 2023 et notamment s'agissant de l'adhésion obligatoire des agents ?
  - Quid des règles prévues par la loi Evin (en cas de succession de contrats, rechutes...) ?

### 3. Fonction publique d'État : comment se préparer à répondre aux appels d'offres ? (1h15)

#### • Les règles applicables en matière de Frais de santé

- Quelles sont les garanties minimales ?
- Comment sont sélectionnés les contrats d'assurance ?
- Que retenir des précédents « appels d'offres » ?

#### • Les règles applicables en matière de Prévoyance

- Quelles sont les nouvelles garanties statutaires ?
- Quel est le contour des futurs contrats à adhésion facultative (garanties minimales, modalités de sélection, effet d'antisélection...) ?

---

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

#### DATE

► Mardi 3 juin 2025  
Jeudi 18 septembre 2025

#### LIEU

Dans nos locaux  
ou à distance

*Suivi des stagiaires via l'email  
du formateur à l'issue de la  
formation.*

#### INTERVENANT(S)

Caroline LETELLIER  
Kamel BOULACHEB

#### DURÉE

1/2 journée, soit 3 heures  
9h30 - 12h30

#### PRÉ-REQUIS

Aucun

#### MÉTHODES D'ÉVALUATION

Quiz de connaissance après  
la session de formation

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 24

#### COÛT

400€ HT

# Les enjeux de la conformité

**Savoir appréhender la conformité de façon dynamique et fiable.**

## OBJECTIFS

- Identifier les principaux thèmes de conformité
- S'approprier les réflexes à adopter à toutes les étapes du contrôle ACPR afin de l'anticiper

## PUBLICS

Membre de l'équipe dirigeante, Directeur du réseau d'apporteurs, Directeur commercial, Directeur juridique, Responsable conformité, Chargé de clientèle/Conseiller commercial, Gestionnaire production.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Pourquoi se mettre en conformité ?

- Se préparer à un contrôle et éviter une sanction
  - Sanction ACPR
- Pouvoir exercer l'activité de distribution
  - La vérification par l'ORIAS et les associations professionnelles agréées
- Pouvoir répondre aux engagements pris envers les assureurs
  - Questionnaire de conformité, audit en cours de partenariat, contentieux pour manquement aux obligations de contrôle
- Valoriser sa société
  - Cession de portefeuille, de société

### 2. Comment se mettre en conformité ?

- Les thèmes relatifs à l'organisation de la société
  - ORIAS, gouvernance, organigramme, gestion des salariés
- Les thèmes relatifs à la gestion des apporteurs et des fournisseurs
  - Inventaire des partenaires, convention, obligations conventionnelles, audit
- Les thèmes relatifs aux parcours clients
  - Présentation du distributeur, connaissance client, REBC, présentation de la solution, motivation de la solution, mise en garde/alerte, suivi des clients
- Les thèmes relatifs aux procédures réglementaires
  - Procédures de traitement des réclamations, procédure LCB-FT, procédure LAF, PCA, RGPD, procédure de contrôle interne, politique de rémunération et de gestion des conflits d'intérêts

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

**DATE**  
▶ Jeudi 24 avril 2025

**LIEU**  
Dans nos locaux  
ou à distance  
*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.*

**INTERVENANT(S)**  
Paméla GOURAUD

**DURÉE**  
1/2 journée, soit 3 heures  
14h - 17h

**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

**MÉTHODES D'ÉVALUATION**  
Quiz de connaissance après la session de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Maximum 24

**COÛT**  
400€ HT

# L'animation des réseaux de distribution

“

Que l'on soit distributeur ou animateur,  
ce qu'il faut savoir sur le pilotage d'un  
réseau de distribution.”

”

## OBJECTIFS

- Identifier les exigences en matière d'animation de réseaux issues de la réglementation
- Identifier les exigences en matière d'animation de réseaux issues de la doctrine de l'ACPR
- Connaitre les enjeux découlant de la sélection des partenaires et de la surveillance des partenaires

## PUBLICS

Assureur / Courtier grossiste / Courtier direct.

Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.

## PROGRAMME

### 1. Présentation de la réglementation relative à l'animation du réseau de distribution

- Rappel de la consécration juridique de l'animation de réseau
  - Consécration depuis la directive distribution, sous l'angle de la gouvernance produits
- La stratégie progressive de l'ACPR
  - Enquêtes ACPR, contrôle ACPR, mise en demeure de l'ACPR, et communication ACPR

### 2. Présentation du contenu des exigences relatives à l'animation du réseau de distribution

- Les exigences lors de la sélection des distributeurs
  - Nécessité de connaître son partenaire, s'assurer de son aptitude à distribuer le produit, fournir des justificatifs
- Les exigences lors de la surveillance des distributeurs
  - Reporting sur les indicateurs d'alertes, audit, mise en demeure, déréfancement

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

**DATE**  
Mardi 14 octobre 2025

**LIEU**  
Dans nos locaux  
ou à distance  
*Suivi des stagiaires via l'email du formateur à l'issue de la formation.*

**INTERVENANT(S)**  
Paméla GOURAUD

**DURÉE**  
1/2 journée, soit 3 heures  
14h - 17h

**PRÉ-REQUIS**  
Aucun

**MÉTHODES D'ÉVALUATION**  
Quiz de connaissance après la session de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Maximum 24

**COÛT**  
400€ HT

“

Ce qu'il faut savoir sur le contrôle ACPR pour l'anticiper.

”

## OBJECTIFS

- Décrire le déroulement d'un contrôle ACPR
- S'approprier les réflexes à adopter à toutes les étapes du contrôle ACPR afin de l'anticiper
- Identifier les principaux thèmes contrôlés par l'ACPR
- Connaitre le panorama des sanctions prononcées par l'ACPR

## PUBLICS

Membre de l'équipe dirigeante, Directeur du réseau d'apporteurs, Directeur commercial, Directeur juridique, Responsable conformité, Chargé de clientèle/Conseiller commercial, Gestionnaire production.

*Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.*

## PROGRAMME

### 1. Présentation de l'ACPR et de sa mission de contrôle

- Description du rôle et statut de l'ACPR
  - Évolution depuis l'ACAM, Missions principales de l'ACPR, adossement à la Banque de France, périmètre d'intervention, Distinction entre les équipes de contrôles, le Secrétaire Général, le Collège de supervision, et la Commission des sanctions
- Les déclenchements de contrôle
  - Les critères objectifs, subjectifs
- Le déroulement d'un contrôle
  - Contrôle sur place, sur pièce, contrôle distributeur, contrôle du porteur de risque

### 2. En amont d'un contrôle ACPR

- Les points de vigilance
  - Surveiller sa communication, traiter ses réclamations, sensibiliser ses collaborateurs
- Préparer sa base documentaire réglementaire
  - Vérifier l'existence des procédures et documents obligatoires, les actualiser, définir des plans d'action, présentation des principaux thèmes contrôlés

### 3. Pendant un contrôle ACPR

- Les points de vigilance
  - Organiser son contrôle, identifier l'interlocuteur de l'ACPR, coopérer avec l'ACPR, définir un plan de remédiation
- La phase d'enquête
  - Les demandes de pièces complémentaires, les auditions sur place
- La phase contradictoire
  - Le projet de rapport de contrôle, la restitution, les observations, le rapport de contrôle définitif

#### 4. Les issues du contrôle ACPR

- **Les points de vigilance**

- Respecter les engagements pris, pérenniser sa conformité

- **Les issues possibles**

- La lettre de clôture, la lettre de suite, les mesures administratives, la saisine de la Commission des sanctions

- **Panorama des sanctions ACPR**

- Passage en revue des dernières sanctions et enseignement à tirer

---

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

#### DATE

▶ Jeudi 12 juin 2025

#### LIEU

Dans nos locaux  
ou à distance

*Suivi des stagiaires via l'email  
du formateur à l'issue de la  
formation.*

#### INTERVENANT(S)

Paméla GOURAUD

#### DURÉE

1/2 journée, soit 3 heures

#### PRÉ-REQUIS

Aucun

#### MÉTHODES D'ÉVALUATION

Quiz de connaissance après  
la session de formation

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 24

#### COÛT

400€ HT

“

Une exigence essentielle de la conformité et de la relation client.

”

## OBJECTIFS

- Distinguer l'obligation d'information du devoir de conseil et comprendre les contours
- Identifier les exigences réglementaires relatives à l'obligation d'information et le devoir de conseil
- Définir les étapes du parcours de vente et les livrables associés
- Identifier et anticiper les problématiques courantes relevant de l'obligation d'information et du devoir de conseil sur les produits de protection sociale complémentaire

## PUBLICS

Membre de l'équipe dirigeante, Directeur du réseau d'apporteurs, Directeur commercial, Directeur juridique, Responsable conformité, Chargé de clientèle/Conseiller commercial, Gestionnaire production.

*Cette formation est également accessible aux personnes en situation de handicap.*

## PROGRAMME

### 1. Les fondements réglementaires

- L'obligation d'information
  - Le fondement réglementaire, le bloc des mentions légales, les informations claires exactes et non trompeuses, l'IPIID/DIC
- Le devoir de conseil
  - L'origine jurisprudentielle, la consécration réglementaire avec la loi DDAC, le renforcement avec la DDA, les différents niveaux de conseil

### 2. Les étapes du parcours de souscription

- Etape 1 : L'entrée en relation
  - La présentation du distributeur, de tous les acteurs de la chaîne de distribution, DER
- Etape 2 : La connaissance client
  - Le KYC ou fiche connaissance client
- Etape 3 : Le recueil d'exigence et des besoins
  - La reformulation des exigences et besoins, le questionnaire client
- Etape 4 : La motivation du conseil
  - Le test de cohérence ou d'adéquation, la fiche d'information et de conseil
- Etape 5 : Le devoir d'alerte
  - Rappel de l'importance de la mise en garde
- Etape 6 : Devoir de conseil en cours de vie du contrat d'assurance
  - Nécessité d'actualiser le devoir de conseil
- L'importance de la formalisation du devoir de conseil
  - Point de vigilance dans les dossiers clients, dans les parcours de vente

### **3. Rappel des sanctions ACPR et JP en matière de devoir de conseil**

- Les points de contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
  - Le contrôle par échantillonnage des dossiers clients, le contrôle des parcours de souscription, le contrôle par audition
- Le passage en revue des dernières sanctions de l'ACPR sur le devoir de conseil
- Le passage en revue des dernières décisions de jurisprudence sur le devoir de conseil

---

Méthode pédagogique : enseignement théorique, partage autour d'exemples et de mises en situation, réponse aux questions et évaluation de la compréhension des objectifs par questions-réponses avec les stagiaires - Transmission du support après la formation.

#### **DATE**

► **Mardi 15 avril 2025**

---

#### **LIEU**

Dans nos locaux  
ou à distance

*Suivi des stagiaires via l'email  
du formateur à l'issue de la  
formation.*

---

#### **INTERVENANT(S)**

Paméla GOURAUD

---

#### **DURÉE**

1/2 journée, soit 3 heures  
14h - 17h

---

#### **PRÉ-REQUIS**

Aucun

---

#### **MÉTHODES D'ÉVALUATION**

Quiz de connaissance après  
la session de formation

---

#### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Maximum 24

---

#### **COÛT**

400€ HT

## **AVANTY avocats**

251 Bd Pereire - 75017 Paris  
[contact@avanty-avocats.fr](mailto:contact@avanty-avocats.fr)  
01 83 79 28 80

[www.avanty-avocats.fr](http://www.avanty-avocats.fr)



**Suivez l'actualité de nos webinars gratuits à venir  
sur nos réseaux sociaux**

